

Objet : Halle Olympique – Tarif complémentaire à la délibération n° 10 du 16 juillet 2021 – Location du hall événementiel de la Halle Olympique au Centre de gestion – Jeudi 7 septembre 2021

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 5 000 €,

Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les tarifs de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération et de mettre en place un tarif pour la location du hall événementiel de la Halle Olympique au Centre de gestion,

Décide

Article 1 : Le tarif pour la location du hall événement de la Halle Olympique, le mardi 7 septembre 2021, au Centre de gestion, est fixé à 14 175 € HT.

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : M. le Directeur de la Halle Olympique et Mme la Trésorière d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 14 octobre 2021
Le Président
Franck LOMBARD

